

LE CANCER

DÉCLARATION VISANT LES RECHERCHES SUR LES EFFETS DE L'USAGE DU TABAC

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, l'honorable député de Fort-William me demandait si mon ministère étudiait le rapport qui pourrait exister entre le tabac et le cancer. Le service de l'épidémiologie de mon ministère, en collaboration avec le ministère des Affaires des anciens combattants, a effectivement commencé une enquête, il y a deux ans, en vue de mieux déterminer les rapports entre les décès attribuables au cancer des poumons et autres affections déterminées et l'habitat, le métier et l'usage du tabac.

Des renseignements obtenus d'un grand nombre de personnes font actuellement l'objet d'une analyse soignée. Ce relevé ayant le caractère d'une prospection, on conçoit qu'il s'agisse là d'une entreprise à long terme dont les conclusions ne seront pas disponibles avant un délai assez long.

M. McIvor: Je vous remercie.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

POLLUTION DE L'AIR ET DE L'EAU—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR LES MESURES PRISES PAR LES AUTORITÉS FÉDÉRALES À PROPOS DES NAVIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. D. Morton (Davenport): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Transports une question concernant la déclaration qu'il a faite hier au sujet de la pollution de l'air par les locomotives. Le ministre peut-il dire quelles sont les mesures prises pour combattre la pollution de l'air causée par les bateaux?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir préavisé de sa question. La Commission conjointe internationale a étudié ce fléau durant quelques années dans la rivière Détroit et autres eaux frontières. Cette étude s'achève actuellement et des normes sur le dégagement des fumées seront publiées à l'usage des différentes autorités dont la juridiction s'étend le long de la voie navigable du Saint-Laurent, y compris le port de Toronto qui, dans ce domaine naturellement, est placé sous la juridiction des autorités locales intéressées.

Nous espérons qu'une fois publiées, ces normes seront appliquées par les différentes

[L'hon. M. Hees.]

autorités compétentes et si elles sont respectées, un pas en avant aura été fait pour combattre ce fléau sur tout le réseau des Grands lacs.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire? Si j'ai bien compris l'honorable député, c'est de la pollution de l'air qu'il parlait. Les mêmes remarques s'appliquent-elles à la pollution des eaux, et l'étude de la pollution des eaux par la Commission conjointe internationale s'étend-elle aussi à la région des Grands lacs?

L'hon. M. Hees: Sauf erreur, oui, monsieur l'Orateur.

L'hon. George C. Marler (Saint-Antoine-Wesimount): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser. Le ministre veut-il dire que les attributions de la Commission du port de Toronto ne comportent pas le pouvoir d'édictier des règlements à l'égard de ce problème?

L'hon. M. Hees: Non, monsieur l'Orateur. Si l'ancien ministre veut bien lire ma réponse, il verra que ce que j'ai dit, c'est que la Commission du port de Toronto a compétence à l'égard de l'exécution de ces mesures.

L'hon. M. Marler: Je dois donc conclure de la réponse du ministre que la Commission a le pouvoir de réglementation à l'égard de ce problème.

L'hon. M. Hees: Oui.

LE BÉTAIL

DEMANDE TENDANT À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PRIX MINIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, j'en appelle au Règlement. J'ai posé hier au ministre du Commerce la question suivante:

...une question relative à la réponse que le ministre de l'Agriculture a donnée à l'honorable représentant d'Yorkton au sujet de la baisse sérieuse des prix du porc dans l'Ouest canadien. Le ministre du Commerce pourrait-il maintenant donner de nouvelles instructions aux producteurs de l'Ouest? Je pense à ce qu'il a dit à Winnipeg, où il a conseillé aux cultivateurs de se lancer dans la production du bétail, ce qui permettrait d'utiliser une portion importante de nos excédents de blé.

Ma question de privilège procède de la réponse du ministre du Commerce, dont voici les termes:

Monsieur l'Orateur, je n'ai conseillé à personne, ni à Winnipeg ni ailleurs, de se lancer, dans l'Ouest canadien, dans l'élevage du bétail. Si mon honorable ami posait sa question en l'étayant sur des faits plus exacts, je pourrais peut-être lui répondre.